

Informations sur le contrat doctoral pour la préparation d'une thèse 2026

L'École doctorale APESA attribue chaque année quatre contrats doctoraux.

Ces contrats sont accordés à l'issue d'un concours ouvert, organisé en juin, à l'ensemble des étudiants de Master 2 Recherche.

Le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée de trois ans, destiné à permettre au doctorant de se consacrer exclusivement à la préparation de sa thèse. Il est régi par le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009, modifié par le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016.

Le doctorant contractuel perçoit une rémunération mensuelle et peut également, par avenant à son contrat, exercer une activité complémentaire rémunérée d'enseignement, de valorisation ou de diffusion des résultats de la recherche, ou encore d'expertise. Le montant de la rémunération est fixé par l'arrêté du 29 août 2016 modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021.

La sélection des candidats est assurée par deux jurys distincts composés de directeurs/directrices de recherche de l'École doctorale APESA :

1 Arts Plastiques et/ou Design pratique pour la Création-Recherche (Date sélection 26 juin)

2 Cinéma, Design, Esthétique et Études culturelles (Date sélection 25 juin)

Conditions :

- Aucune condition d'âge, ni de nationalité n'est requise.
- Être titulaire, obtenu l'année de la candidature au contrat doctoral, d'un Master recherche avec mention Très Bien 16/20, attestant d'une formation universitaire en méthodologie de la recherche.

Dossier de candidature :

Les candidat-e-s souhaitant postuler au contrat doctoral APESA, doivent prendre contact avec une directrice ou un directeur de thèse, compléter le dossier de candidature et l'envoyer par e-mail à l'ED avant le **19 juin 2025 à 16h**.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire de candidature, dûment rempli et signé
- CV de la ou du candidat.e
- une lettre de candidature et de motivation
- le projet de thèse (de 5 à 15 pages maximum avec une bibliographie et un calendrier prévisionnel).
- l'avis motivé du/de la directeur/directrice de recherche (avec signature)
- le relevé de notes du Master2 recherche et le PV de la soutenance du mémoire
- tout document (publications, portfolio, etc...) qualifiant la candidature

IMPORTANT : Le ou la candidat.e peut déposer sa candidature si sa soutenance de Master n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, il ou elle devra avoir soutenu avant le 20 juin 2026

Les étudiant.e.s d'Arts plastiques ou de design pratique sélectionné.e.s devront exposer leurs travaux et présenter leur projet de recherche devant un jury composé de directeurs/directrices de recherche. Une salle leur sera attribuée pour l'exposition de leurs travaux.

Cette présentation aura lieu le **26 juin 2026**.

Les résultats seront publiés sur le site de l'ED APESA **29 juin 2026**.